CATALOGUE DE FORMATIONS DES SERVICES DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL 2024 DROIT DE LA SANTE AU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL





Organisme agréé pour dispenser la formation en santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : L.6313-1-1° Actions de formation

50 rue Copernic - 75116 PARIS Tél: (33) 1 45 00 84 78 Fax: (33) 1 45 01 27 54 86 rue Paul Bert - 69446 Lyon cedex 03 Tél : (33) 4 81 13 09 40

Fax: (33) 4 81 13 09 47

pouey@pouey-avocats.com Groupement POUEY POUEY AVOCATS 480 218 007 RCS LYON

EDITO

Madame, Monsieur,

Spécialiste de la santé au travail, le cabinet POUEY AVOCATS propose des formations juridiques et pratiques, à destination de l'ensemble du personnel des Services de Prévention et de Santé au Travail.

Au-delà de nos formations en inter, nous pouvons vous proposer des formations en intra.

Ophélie PLATEAU Avocat Associé Olivier POUEY Avocat Associé





Pré-requis : AUCUN

Public visé:
Directeurs de SPST
Médecins du travail
Equipe pluridisciplinaire
Assistantes



Inter: 490 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément Qualiopi

Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

SANTE AU TRAVAIL : QUELLES NOUVEAUTES POUR LES SERVICES DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL ?

Objectifs

 Actualiser ses connaissances législatives, réglementaires et jurisprudentielles en santé au travail pour une application pratique en SPST

Programme

- 1. Rappel des principales modifications issues de la loi du 2 août 2021
- 2. Etat des décrets publiés
 - Décret n°2021-1792 du 23 décembre 2021 : composition et fonctionnement du COCT
 - Décret n°2022-372 du 16 mars 2022 : surveillance post-exposition, visites de pré-reprise et de reprise, convention de rééducation professionnelle en entreprise
 - Décret n°2022-373 du 16 mars 2022 : essai encadré, rendez-vous de liaison, projet de transition professionnelle
 - Décret n°2022-395 du 18 mars 2022 : DUERP
 - Décret n°2022-653 du 25 avril 2022 : définition de l'offre socle
 - Décret °2022-679 du 26 avril 2022 : délégations de missions par les médecins du travail aux infirmiers de santé au travail et télésanté au travail
 - Décret n°2022-681 du 26 avril 2022 : modalités de prévention des risques professionnels et de suivi des travailleurs indépendants, des salariés des entreprises extérieures et des travailleurs d'entreprises de travail temporaire
 - Décret n°2022-1434 du 15 novembre 2022 : dossier médical en santé au travail
 - Décret n°2022-1435 du 15 novembre 2022 : agrément et cahier des charges national
 - Décret n°2022-1510 du 30 novembre 2022 : référentiels et principes guidant l'élaboration du cahier des charges de certification
 - Décret n°2022-1664 du 27 décembre 2022 : formation spécifique des infirmiers de santé au travail
 - Décret n°2022-1749 du 30 décembre 2022 : encadrement de la cotisation due au titre de l'offre
 - Décret n°2023-547 du 30 juin 2023 : Comment mettre en œuvre le suivi de l'état de santé des travailleurs ayant plusieurs employeurs ?





Pré-requis : AUCUN

Public visé:
Directeurs de SPST
Médecins du travail
Equipe pluridisciplinaire
Assistantes



Inter: 490 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément Qualiopi

Formateur :

Ophélie PLATEAU, avocat associé

2. Etat des décrets publiés

- Arrêté du 27 juillet 2023 fixant le cahier des charges de certification : comment se préparer à cette nouvelle procédure ? Dans quels délais ?
- Décret du 27 décembre 2023 relatif au médecin praticien correspondant : quelle application ?

Méthodes mobilisées

- Des mises en situations concrètes permettant d'intégrer les apports de la loi Santé au travail et des décrets afférents
- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, à la fin de la session de formation
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation





Pré-requis: AUCUN

Public visé:
Directeurs de SPST
Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Responsables RH



Inter : 490 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

RESPONSABILITES JURIDIQUES DU MEDECIN DU TRAVAIL ET DELEGATIONS DE MISSIONS

Objectifs

- Identifier les situations susceptibles d'engager la responsabilité du médecin du travail et/ou du Service de prévention et de santé au travail
- Encadrer la délégation de missions entre le médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire
- Prévenir les risques de contentieux

Programme

- 1. Quels devoirs et responsabilités pour le médecin du travail ?
- 2. Analyse et enjeux du décret n°2022-679 du 26 avril 2022 relatif aux délégations de missions par les médecins du travail, aux infirmiers en santé au travail
- 3. La responsabilité disciplinaire ordinale
- Les conditions d'engagement de la responsabilité ordinale
- Les actes du médecin du travail jugés contraires aux règles déontologiques
- Focus sur les conditions à respecter en matière de transmission des dossiers médicaux et de rédaction des avis et certificats
- 4. La responsabilité civile
- Les différents cas de responsabilité civile : responsabilité civile délictuelle et responsabilité civile contractuelle
- Les conditions d'engagement de la responsabilité civile
- La responsabilité civile professionnelle du médecin du travail
- 5. La responsabilité pénale
- Les infractions pénales susceptibles d'engager la responsabilité du médecin du travail
- Les sanctions encourues





Pré-requis: AUCUN

Public visé:
Directeurs de SPST
Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Responsables RH



Inter: 490 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, à la fin de la session de formation
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation





Pré-requis : AUCUN

Public visé:

Directeurs de SPST Médecins du travail Collaborateurs médecins Responsables RH



Inter: 490 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

Formateur :

Ophélie PLATEAU, avocat associé

L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL

Objectifs

 Acquérir ou actualiser ses connaissance législatives, réglementaires et jurisprudentielles en matière de santé au travail

Programme

- 1. Environnement juridique et institutionnel de la santé au travail
- Les nouveautés issues de la loi du 2 août 2021 : implications juridiques et pratiques
 - o Suivi de l'état de santé des salariés : visite d'information et de prévention, suivi individuel renforcé, aptitude, autres visites
 - o Surveillance post-professionnelle
 - o L'impact de la réforme sur les documents réglementaires : fiche d'entreprise, rapport annuel...
 - o Le secret médical et la déontologie
- Les acteurs institutionnels en matière de santé et de sécurité au travail : les services de l'Etat et de la sécurité sociale : quels sont les changements apportés par la loi du 2 août 2021 ?

2. La réalisation des risques professionnels

- L'accident du travail et l'accident de trajet : définitions et enjeux
- Les maladies professionnelles et les maladies à caractère professionnel
- Les conséquences juridiques de la réalisation d'un risque professionnel

3. La prise en charge juridique de la santé au travail

- La pénibilité et les facteurs de risques
- L'adaptation du poste et ses conséquences
- L'inaptitude du salarié au poste de travail et ses conséquences (reclassement ou licenciement)
- Le handicap au travail

4. La prise en charge juridique des RPS

- Distinction entre l'accident du travail et la maladie professionnelle
- Dossier médical en santé au travail : quels écrits, quels contenus ?
- Quels risques de voir engager sa responsabilité ?
- L'inaptitude du salarié et ses conséquences
- La circulation de l'information entre le médecin traitant, le psychiatre, le médecin conseil et le médecin du travail
- Actualité jurisprudentielle





Pré-requis: AUCUN

Public visé:
Directeurs de SPST
Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Responsables RH



Inter: 490 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, à la fin de la session de formation
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation



1 jour en présentiel ou connecté à distance



Prérequis: AUCUN

<u>Public visé :</u>

Médecins du travail Membres de l'équipe pluridisciplinaire



Inter: 590 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocate

L'INAPTITUDE AU TRAVAIL

Objectifs

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière d'inaptitude au travail
- Connaître l'état du droit positif en matière d'inaptitude au travail

Programme

1. La constatation de l'inaptitude

- Le rôle du médecin du travail
- Les examens médicaux pouvant donner lieu à un avis d'inaptitude
- La procédure de constatation de l'inaptitude
- Un renforcement des mesures préventives
- Une présomption d'aptitude à la suite d'un accident ou d'une maladie

2. La contestation des avis du médecin du travail devant le Conseil de Prud'hommes selon la procédure accélérée au fond

- La procédure de contestation des avis du médecin du travail
- Les décisions appliquant la réforme sur la contestation des avis du médecin du travail : état de la jurisprudence

3. Le reclassement du salarié inapte

- Les cas dans lesquels l'employeur n'a pas à effectuer des recherches de reclassement
- La consultation préalable du CSE
- La recherche de reclassement

4. Le licenciement pour inaptitude

- La justification du licenciement : motifs légitimes
- Les suites du licenciement
- Les indemnités liées au licenciement pour inaptitude (professionnelle ou non professionnelle)
- Les sanctions applicables au licenciement irrégulier, abusif ou nul



1 jour : en présentiel ou connecté à distance



Pré-requis : AUCUN

<u>Public visé</u>: Médecins du travail Membres de l'équipe pluridisciplinaire



Inter: 590 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocate

5. Les cas particuliers

- L'intercurrence d'une procédure d'inaptitude et d'un projet de rupture conventionnelle
- Les salariés en CDD
- Les salariés déclarés invalides
- Les travailleurs intérimaires
- Les salariés protégés

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, à la fin de la session de formation
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation



1 journée : en présentiel ou connecté à distance



Pré-requis : AUCUN

<u>Public visé</u>: Médecins du travail Membres de l'équipe pluridisciplinaire



Inter: 590 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

Formateur :

Ophélie PLATEAU, avocate

Santé au travail : quelles nouveautés pour les assistants médicaux suite à la loi du 2 août 2021 ?

Objectifs

 Acquérir ou actualiser ses connaissances législatives et réglementaires en santé au travail pour une application pratique en SPST

Programme

- 1. Introduction au droit de la santé au travail
- Les sources du droit de la santé au travail
 - Le droit européen
 - ➤ Le droit issu de l'Organisation Internationale du Travail
 - Les sources françaises : de la médecine du travail à la santé au travail
- Droit à la protection de la santé au travail : principes généraux de prévention, obligations de sécurité, réglementation
- Pratique de la prévention de la santé au travail
- 2. Les nouveautés issues de la loi du 2 août 2021 : implications juridiques et pratiques
- Rappel du cadre légal et réglementaire concernant les modalités de suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Implications concernant le suivi de l'état de santé des salariés : visites d'information et de prévention, suivi individuel renforcé et aptitude, autres visites...
- Les cas particuliers: travailleurs temporaires, travailleurs éloignés, particuliers employeurs, salariés à employeurs multiples, chef d'entreprise
- Implications concernant les documents réglementaires
- Implications concernant la tenue du DMST
- 3. La prise en charge juridique de la santé au travail à la lumière de la loi du 2 août 2021
- L'adaptation du poste et ses conséquences (essai encadré, convention de rééducation professionnelle etc.)
- Les partenaires et les services institutionnels (CARSAT, service social...)
- 4. Autres nouveautés issues de la loi du 2 août 2021 (socle de services, tarification, certification)



1 journée : en présentiel ou connecté à distance



Pré-requis : AUCUN

<u>Public visé</u>:
Médecins du travail
Membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter: 590 € HT par

personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocate

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, à la fin de la session de formation
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

Par courriel	Par courrier	Téléphone / Fax
oplateau@pouey-avocats.com	POUEY AVOCATS Service formation	Tél : 04 81 13 09 40
	86 rue Paul Bert 69446 LYON cedex 03	3.01.10 07.10

ETABLISSEMENT		
Etablissement :	Fax :	
PARTICIPANT		
M/MME : Fonction : Courriel :		
RESPONSABLE DE FORMATION		
M/MME : Fonction : Courriel :		
ADRESSE DE FACTURATION		
A remplir impérativement si la facture doit être libellée au no	m d'un organisme collecteur ou d'un autre établissement	
Adresse :	Personne à contacter :	
FORMATION		
Titre :		
Le :	Ci-joint un chèque à l'Ordre de POUEY AVOCATS Règlement à réception de la facture Règlement effectué par l'Organisme collecteur Envoyer la facture en exemplaires à cette adresse : différente de celle de l'établissement ou de l'organisme collecteur)	

INFORMATIONS IMPORTANTES

<u>Délai d'accès</u>: aucun délai d'accès n'est applicable. Nous restons à votre disposition pour toute demande de formation ou toute demande de date.

Accessibilité:

Le cabinet POUEY AVOCATS est situé au 86 rue Paul Bert – 69446 LYON Cedex 03

> Accès Tram T1 arrêt Part -Dieu Vivier Merle



Rejoindre à pied rue Paul Bert 1 min (30m)

- > Accès en train Arrêt GARE DE LA PART DIEU
- Accès en voiture depuis boulevard L.BONNEVAY D383, sortie n° 9 Porte de Montchat





Nos formation sont adaptables selon les besoins spécifiques de nos stagiaires.

N'hésitez pas à contacter Mme Lucie PEDRINIS, notre référente handicap pour tout besoin d'adaptation : <u>lpedrinis@pouey-avocats.com ou 04 82 29 97 20</u>

À titre d'exemple, nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap : interphone à hauteur, ascenseur, porte de la salle de réunion suffisamment large pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Concernant le public malentendant, nous pouvons activer les sous-titres lors des formations en Visio et l'ensemble des propos du formateur se retrouvent sur le support remis aux participants.